



Montréal, le 26 juillet 2018

**À TOUS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
ET/OU RESPONSABLE DU SECTEUR DES GRAINS**

Objet : Surcharge de carburant (Semaine du 6 août 2018)

Bonjour,

Veillez être avisé par la présente que les taux de transport par camion seront majorés de **31.5%** à compter de **lundi 6 août 2018**.

Cet ajustement pourra et sera modifié **à la hausse** ou **à la baisse** de façon hebdomadaire selon le prix du baril de pétrole, et de l'indice du FCA « Freight Carriers Association of Canada ». Pour l'instant, il s'applique seulement aux nouveaux contrats « livrés » qui seront négociés après le **6 août 2018**, les anciens contrats restent pour l'instant inchangés.

Nous regrettons les inconvénients que ces changements peuvent entraîner et nous vous prions d'agréer, nos meilleures salutations.

France Bisson

Transport et logistique

Secteur des grains / Grain sector